



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

AOUT 2021

SOMMAIRE ARRETES AOUT 2021

N°	DATE	TITRE	PAGE
41	17/08/2021	Délégation d'officier d'état civil temporaire pour une conseillère municipale	

Arrêté Municipal 2021 x 41

Objet : Arrêté municipal portant délégation d'officier d'état civil temporaire pour une conseillère municipale

Date : 17 août 2021

Nous, Serge DEUILHÉ, Maire de la Commune de Saint-Lys (Haute-Garonne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui donne délégation à un conseiller municipal ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à **Madame Nathalie CAMI**, conseillère municipale, de manière exceptionnelle,

ARRETE

Article 1 : **Madame Nathalie CAMI**, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil afin de procéder à la célébration du mariage de Monsieur Thierry LOMBARDO et de Madame Jessica LAFFON, le samedi 25 septembre 2021 à 17h00.

Article 2 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Sous-Préfet de Muret
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal du tribunal judiciaire de Toulouse
- L'intéressée

Le Maire,
Serge DEUILHÉ



Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr